



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 novembre 2020 à 19 h 00 à huis clos au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1 (zoom)
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin, ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-11-204

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 novembre 2020 soit ouverte à 19h.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 octobre 2020

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois d'octobre 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour le mois d'octobre 2020 (586 à 588)
- 1.3 CHGA - Clé en main 2021-2022 – Municipalité de Blue Sea
- 1.4 Fermeture bureau municipal COVID
- 1.5 MRCVG – Demande du Gouvernement provincial pour la chasse à l'original

200 Sécurité publique

- 2.1 Soumission pour booster cellulaire pour Directeur incendie et le maire



300 Transport

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Contrat – Vidange septique
- 4.2 ABVLBS – Demande d’aide financière supplémentaire pour projet de toile de jute 2020
- 4.3 Confirmation de subvention pour 2^e station de lavage

500 Santé et Bien –être

- 5.1 MicroB - Soumission pour test d’eau potable

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Association du parc régional du mont Morissette – Compte rendu futur plan d’aménagement et entretien pour une période de 10 ans
- 6.2 Demande de cession à titre gratuit pour TPI au sud du parc régional du mont Morissette
- 6.3 Estimé d’honoraires et déboursés – Acquisition de chemin et transfert terrain H.-Fortin
- 6.4 Lettre de vente de terrain en complément – Lac Edja Est

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Activité de fin d’étape – École Reine-Perreault – Demande de contribution
- 7.2 Association des amis du Presbytère – Demande de contribution annuelle
- 7.3 Guignolée et Noël des enfants 2020
- 7.4 Patinoire
- 7.5 Demande de commandite – Les Ours Blancs
- 7.6 Demande d’aide financière - PSSPA

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois d’octobre 2020
- 8.2 MRCVG – Conseil en bref septembre 2020
- 8.3 MRCVG – Conseil en bref octobre 2020

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2019-11-205

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 novembre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-11-206

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 octobre 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-11-207

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN OCTOBRE 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 40 à 44 d'octobre 2020 et qui totalisent un montant de 28 619,32\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 422,35\$ pour les salaires versés en octobre 2020 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 3 066,58\$ pour le mois d'octobre 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 637,71\$ pour le mois d'octobre 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-11-208

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'octobre 2020 qui totalisent un montant de 170 742,54\$ sur le journal des déboursés nos 586 à 588 soient acceptés.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2020-11-209

CHGA - CLÉ EN MAIN 2021-2022 – MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service clé en main de CHGA pour tous les « spots » publicitaires pour les années 2021-2022, incluant :

- Chronique touristique (valeur de 735\$)
- Souhaits des fêtes (valeur de 1 561\$)
- Publicités à offrir (valeur de 530\$)
- Avis publics en ondes et au carnet social (valeur de plus de 4 780\$ par année)
- Publicités des événements en ondes et au carnet social (valeur de plus de 5 110\$)
- Avis d'appels d'offres publics en ondes et sur le web
- 2 entrevues (valeur de 500\$ par année);

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du forfait est de 16 410\$ par année et que l'offre de service est pour un montant de 1 650\$ + taxes applicables en 2021 et un montant de 1 650\$ + les taxes applicables en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la carte de membre commerciale 2020 est au coût de 35\$ par année et inclut les taxes, carte valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA pour le forfait « Clé en main » au coût de 1 650\$ plus taxes applicables pour 2021 et de 1 650\$ plus les taxes applicables pour 2022;

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la carte de membre commerciale au coût de 35\$ par année pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

2020-11-210

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL COVID

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer la santé et la sécurité de tous dans le contexte de la deuxième vague de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités se tiennent présentement dans la salle municipale, et ce, en respectant les règles de la distanciation et du nombre de participants;

CONSIDÉRANT QU' au niveau de l'urbanisme, il serait préférable que les citoyens prennent rendez-vous pour toute rencontre;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil annule toute activité dans la salle municipale;

QUE ce Conseil autorise la fermeture du bureau municipal au public, et ce, pour une période indéterminée;



QUE ce Conseil autorise, sur rendez-vous seulement, les rencontres au niveau de l'urbanisme et au comptoir uniquement;

QUE ces mesures soient en vigueur dès le 2 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-211

MRCVG – DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR LA CHASSE À L'ORIGNAL

CONSIDÉRANT les correspondances adressées à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, relativement aux barrages routiers déployés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de la chasse à l'orignal en septembre et octobre 2020, dont copies sont jointes à la présente;

CONSIDÉRANT les inquiétudes manifestées dans ces correspondances relativement à la sécurité des différentes parties impliquées;

CONSIDÉRANT QU' en date de l'adoption de la présente, aucune sortie publique n'aurait été réalisée par la ministre de la Sécurité publique relativement au litige en cours;

CONSIDÉRANT QU' en date de l'adoption de la présente, les inquiétudes manifestées en septembre 2020 demeurent;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif que la ministre de la Sécurité publique intervienne publiquement afin d'assumer son rôle de leader dans ce dossier pour que des orientations claires soient données aux autorités concernées afin d'éviter tout débordement, de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE de telles orientations devraient être données pour la présente situation, mais également en prévention de prochaines qui pourraient survenir, dans un objectif ultime de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique doit sans délai rencontrer les autorités et parties impliquées afin de prévoir l'adoption d'un Plan d'action, préalablement à toute autre situation similaire qui pourrait survenir;

CONSIDÉRANT QU' il serait également opportun que le gouvernement provincial travaille de concert avec le gouvernement fédéral dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QU' il en va de la sécurité de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la Vallée-de-la-Gatineau, peu importe l'origine ou la nature des revendications;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, d'intervenir publiquement afin que des orientations claires soient données aux autorités concernées suite aux revendications énoncées en septembre et octobre 2020 et ayant miné à des barrages routiers sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE



2020-11-212

SOUSSION POUR BOOSTER CELLULAIRE POUR DIRECTEUR INCENDIE ET LE MAIRE

- CONSIDÉRANT QUE les cellulaires du maire et du directeur incendie ne fonctionnent pas à partir de leurs lieux de travail ou de la maison;
- CONSIDÉRANT QUE pour corriger ces situations, des équipements de booster sont requis;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la firme Exel Radio pour 1 ensemble « Complete Cellular Booster model Fusion 4HOME Sure Call » au montant de 620\$ l'unité plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE le maire souhaite défrayer 50% des coûts d'un ensemble et qu'advenant qu'il ne se représente pas à l'élection 2021, il remboursera la totalité de l'équipement, soit 620\$ plus les taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l'achat de deux (2) ensembles « Complete Cellular Booster model Fusion 4HOME Sure Call » au montant de 620\$ l'unité plus les taxes applicables;
- QUE ce Conseil accepte l'offre du maire énoncé au préambule.

ADOPTÉE

2020-11-213

CONTRAT VIDANGE SEPTIQUE

- CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de vidange, de collecte et de transport de boues de fosses septiques avec Services Sanitaire Mario Céré Inc est arrivé à échéance le 30 avril 2019;
- CONSIDÉRANT QU' à la date d'échéance, si aucune des deux parties n'était en défaut et que ni la municipalité, ni le contracteur n'avaient exprimé son intention de mettre fin au contrat, celui-ci se renouvelait automatiquement pour une période de deux ans supplémentaires, soit jusqu'au 30 avril 2021;
- CONSIDÉRANT la valeur du contrat et la nécessité d'aller en appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour trouver un fournisseur de service pour le prochain contrat de service de vidange, de collecte et de transport de boues de fosses septiques;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil mandate le Directeur général et Secrétaire-trésorier pour enclencher le processus d'appel d'offres pour le contrat de service de vidange, de collecte et transport ses boues de fosses septiques pour une durée de 3 ans avec renouvellement optionnel de 2 ans, selon les spécifications de la politique de gestion contractuelle en vigueur pour la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE



2020-11-214

ABVLBS – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de contribution financière de l'Association du bassin Versant du Lac Blue Sea (ABVLBS) pour les activités de fonctionnement annuelles 2021, comme entre autres la participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), la continuité du programme de démarcation des peuplements de myriophylle à épi la sensibilisation de la population en rapport avec les espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'année 2020, le projet de pose de toiles de jute a été réalisé avec un dépassement de coûts de l'ordre de 21 542,46\$, soit 111 542,46\$ au lieu des 90 000\$ estimés par l'ABV des 7;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépassement des coûts et considérant qu'environ 66% des herbiers couverts étaient du côté de la municipalité de Blue Sea, l'ABVLBS déposait une demande d'aide supplémentaire de 7 500\$ pour le dépassement des coûts, seulement auprès de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'acceptation de ce projet par les municipalités de Messines, Blue Sea et l'ABVLBS, nous étions trois partenaires, et le fait que la plupart de l'herbier se trouvait du côté de Blue Sea était connu des 3 partenaires;

CONSIDÉRANT QUE si les trois partenaires se sont entendus pour la réalisation de ce projet, ils doivent, à notre avis, en faire partie jusqu'à la fin, incluant pour les suivis exigés par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Blue Sea est un des partenaires et entend respecter son engagement envers le Lac Blue Sea, ses citoyens et l'ABVLBS en rapport avec les espèces aquatiques exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS, suite aux commentaires du Conseil de la municipalité de Blue Sea à l'effet que tous les partenaires devraient assumer leur part des dépassements, doit également inclure la municipalité de Messines dans leur demande d'aide financière supplémentaire en lien avec le dépassement de coûts pour le projet de pose de toile de jute pour contrôler le Myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT QU' à même la demande de contribution financière annuelle, l'ABVLBS incluait une somme de 10 000\$ (au lieu du 7 500\$ original) pour dépassement de coûts dans le projet de pose de toile de jute, soit 5 000\$ par municipalité partenaire dans le projet, indiquant que l'association s'engageait à assumer plus de la moitié des dépassements, soit 11 542,46\$;

CONSIDÉRANT QUE le reste de la contribution annuelle est de 5 000\$ pour un total de 15 000\$ à partager entre les deux municipalités, soit 7 500\$ par municipalité pour 2021, incluant le dépassement de coût pour le projet de pose de toile de jute de 2020;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



QUE fidèle à son engagement, ce Conseil autorise une contribution financière à l'ABVLBS au montant de 6 250,00 \$ pour l'année 2021, soit 3 750\$ pour assumer sa part de la demande originale de 7 500\$ pour le dépassement des coûts pour le projet de pose de toile de jute de 2020 et 2 500\$ pour la moitié des frais de fonctionnement, qui sera remboursé sur présentation des factures justificatives;

QUE ces montants soient prévus pour l'année budgétaire 2021.

ADOPTÉE

NOTE : Confirmation de subvention « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » volet B (Station de nettoyage d'embarcation) pour une 2^e station de lavage qui sera installée au Lac Long sur le terrain acquis par la municipalité, lot # 4 990 633.

2020-11-215

MICRO B SOUMISSION POUR TEST D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un estimé pour les analyses d'eau pour une période d'un an de la firme MicroB;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé comprend :

- . Analyse microbiologique (2 x par mois) au montant de 30\$
- . Turbidité (1 x par mois) au montant de 20\$

Pour un total de 50\$/mois auquel s'ajoutent les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre de service de la firme MicroB pour les analyses des tests d'eau dont microbiologique et turbidité telles qu'indiqués sur le devis en date du 2 novembre 2020;

QUE les Services de livraison 105 soient retenus pour acheminer nos tests d'eau à MicroB, dans le but d'assurer le respect des délais exigés par le ministère.

ADOPTÉE

NOTE : Association du parc régional du mont Morissette – compte rendu futur plan d'aménagement et entretien pour une période de 10 ans



2020-11-216

DEMANDE DE CESSION À TITRE GRATUIT POUR TPI AU SUD DU PARC RÉGIONAL DU MONT MORISSETTE

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes d'utilisation du territoire ont été faites et sont prévues à court et moyen terme pour l'utilisation du territoire pour les sentiers pédestres et autres installations complémentaires, sur les TPI au sud du parc régional du Mont Morissette, plus précisément sur les lots 4 989 420, 4 990 340, 4 990 356 ainsi que le lot connu comme SDC totalisant entre eux, 4 482 875,6 m²;
- CONSIDÉRANT le plan d'aménagement et d'entretien révisé pour les 10 prochaines années, préparé par l'Association du Parc Régional du Mont Morissette qui prévoit plusieurs ajouts et améliorations sur les TPI, et qui chaque fois, nécessite une demande au ministère avec frais pour autorisation avec les délais propres à chaque demande;
- CONSIDÉRANT le « *règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usage d'utilité publique* », qui selon l'article 3, prévoit que le ministre peut céder une terre ou consentir une servitude, à titre gratuit, à une municipalité locale, lorsqu'elle est requise à des fins de service de voirie ou de transport en commun, de logement social, de sécurité publique, de services sociaux, de parc municipal, de jardin, d'espace vert, de protection du patrimoine, de culture ou à des fins non lucratives de loisirs;
- CONSIDÉRANT QU' une éventuelle demande de cession à titre gratuit serait dans le but d'améliorer l'offre aux utilisateurs du parc et des sentiers, et ce, totalement à des fins non lucratives;
- CONSIDÉRANT la popularité grandissante du Parc Régional du Mont Morissette et de l'achalandage tout aussi grandissant;
- CONSIDÉRANT QU' il est envisagé, d'un jour relier les sentiers de ski de fond au Mont Morissette et que ce lien serait possible par le terrain des TPI;
- CONSIDÉRANT QUE de nombreuses améliorations et ajouts sont prévus dans le Parc et que la cession à titre gratuit pourrait faciliter leur réalisation par l'ajout de grandes superficies en milieu naturel, nécessaires à la pratique de plusieurs des activités prévues et existantes, par exemple, l'escalade, le vélo de montagne, la marche, la raquette, le ski de fond et la glissade en hiver;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si réitéré tout au long;
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de déposer au ministère une demande de cession à titre gratuit pour les terrains cités au préambule, soit la totalité des TPI au sud du Parc Régional du Mont Morissette;



QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2020-11-217

ESTIMÉ D'HONORAIRES ET DÉBOURSÉS – ACQUISITION DE CHEMIN ET TRANSFERT TERRAIN H.-FORTIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité requiert les services d'un notaire afin de compléter et d'officialiser le processus d'acquisition de chemins municipaux en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, situation créée par la rénovation cadastrale en 2014 et ayant eu pour effet de remettre des chemins reconnus comme municipaux, à leurs anciens propriétaires, faute de transaction notariée officielle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ayant acquis un terrain lors de la vente de terrain pour non-paiement des taxes en 2019, requiert aussi les services d'un notaire pour effectuer le transfert, suite aux délais d'un an prévus par la Loi, en faveur de la municipalité et qu'ensuite la municipalité a accepté une offre d'achat de M. Stéphane Marinier pour la vente du terrain # de cadastre 4 990 913, vendu suite à la résolution 2020-10-196;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu un estimé pour une offre de service de M^e Odile Huot de la firme PME inter Notaires Vallée-de-la-Gatineau Inc. pour les deux transactions, au montant approximatif de 1 864,75\$, soit environ 810\$ pour le dossier des chemins et environ 1 055\$ pour les transferts de titres du terrain acquis lors de la vente pour non-paiement des taxes et vendu à M. Stéphane Marinier à la fin du délai prescrit par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Marinier a été avisé qu'il devra assumer sa portion des frais de notaire pour le transfert de la propriété en son nom;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récitée tout au long;

QUE ce Conseil donne le mandat à M^e Odile Huot de la firme PME inter Notaires Vallée-de-la-Gatineau Inc. pour les deux transactions citées au préambule;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Blue Sea, toute documentation pertinente à ces deux transactions.

ADOPTÉE

2020-11-218

LETTRE DE VENTE DE TERRAIN EN COMPLÉMENT D'ÉTABLISSEMENT – LAC EDJA-EST

CONSIDÉRANT QUE le dossier de vente de terrain en complément d'établissement au Lac-Edja-Est est en traitement depuis plus de 10 ans;



- CONSIDÉRANT la résolution 2015-03-077 dans laquelle le Conseil acceptait de défrayer les coûts d'arpentage de 7 400\$ plus taxes auquel s'ajoute un montant de 292\$ pour enregistrement à Québec, pour la description technique des dix lots distincts devant être offerts en vente pour complément d'établissement;
- CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de cette résolution 2015-03-077, le dossier fut transmis au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour analyse;
- CONSIDÉRANT le délai de plus de 5 ans pour soumettre les résultats de leur analyse et rendre une décision autorisant la vente des terrains;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 8 000\$ avait été réservé pour cette dépense;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'arpentage ont assurément augmenté en 5 ans, et de ce fait, nous avons sollicité le Groupe AGR.SAT pour une nouvelle soumission;
- CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur m'informe que malgré le fait que les prix aient pu augmenter, ce ne serait pas une augmentation considérable;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'était engagée à réaliser ces travaux pour permettre au dossier d'aboutir;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale d'attendre la proposition d'AGR.SAT pour l'arpentage pour la description technique des dix lots distincts;
- QU' advenant une variation minimale (+ou- 10-15%), le mandat soit donné à la firme d'arpentage AGR.SAT pour la description technique des 10 lots distincts;
- QU' advenant une variation significative, le dossier soit remis à l'ordre du jour d'une séance ultérieure pour informer le Conseil qui sera en mesure de prendre une décision à ce moment;
- QUE si et quand le mandat sera terminé, la documentation soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour que cette dernière puisse procéder avec la vente des terrains.

ADOPTÉE

2020-11-219

ACTIVITÉS DE FIN D'ÉTAPE – ÉCOLE REINE-PERREAU – DEMANDE DE CONTRIBUTION

- CONSIDÉRANT QUE l'École Reine-Perreault organise une soirée pour les élèves afin de souligner la fin de la première étape qui se tiendra le 12 novembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE des feux d'artifice, un film, feu de joie, souper sont à l'horaire;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la municipalité de Blue Sea une contribution financière pour aider à défrayer les coûts des feux d'artifice;



- CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aider l'École Reine-Perreault dans l'organisation d'activités soulignant la participation des élèves, leur succès et persévérance et les fins d'étapes, mais qu'en contexte de pandémie, la municipalité est préoccupée de créer des situations appelant aux regroupements et propices aux rassemblements, même si ceux-ci sont extérieurs;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a communiqué ses préoccupations aux responsables de l'École Reine-Perreault et de l'organisation de cette soirée;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 500\$ pour l'année scolaire 2020-2021;
- QUE cette contribution pourra être utilisée à la guise des responsables des activités, et ce, pour toutes les activités durant l'année, non seulement la soirée du 12 novembre 2020, surtout si celle-ci devait être annulée en fonction de l'évolution de la situation en lien avec la pandémie qui sévit actuellement.

ADOPTÉE

2020-11-220

ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE – DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE

- CONSIDÉRANT QUE l'Association des Amis du Presbytère, dans sa lettre du 2 octobre 2020, demande à la municipalité une contribution financière de 6 000\$;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 10 000\$ avait été prévu au budget 2020 pour la contribution à l'organisme;
- CONSIDÉRANT QUE montant de 2 000\$ a déjà été versé en mai 2020 pour le projet web;
- CONSIDÉRANT QUE l'association des Amis du Presbytère a engagé plusieurs dépenses dans la rénovation intérieure;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisme, en raison de la pandémie actuelle, n'a pu tenir ses activités annuelles, ce qui a occasionné une baisse des revenus prévus;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la contribution financière de 6 000\$ à l'Association des Amis du Presbytère.

ADOPTÉE

2020-11-221

GUIGNOLÉE ET NOËL DES ENFANTS 2020

- CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie, la guignolée annuelle n'aura pas lieu;
- CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie, la remise des cadeaux se tiendra différemment en allant déposer porte à porte, les présents aux enfants;



- CONSIDÉRANT QUE le Noël des enfants 2019 a généré un surplus et que certains cadeaux n'ont pas été réclamés;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise les responsables de la guignolée et du Noël des enfants à utiliser le surplus et les cadeaux de 2019 pour 2020;
- QU' advenant un manque, que ce Conseil autorise que les fonds soient pris à même le montant de 45 964\$ reçu du gouvernement provincial visant à atténuer l'impact de la pandémie sur les finances municipales.

ADOPTÉE

NOTE : Patinoire – Compte tenu de la pandémie actuelle (COVID-19) il n'y aura pas de bâtiment où les utilisateurs pourront aller mettre les patins et ces derniers devront mettre les patins dehors où des bancs seront disponibles à cet effet.

NOTE : Demande de commandite – Les Ours blancs – On demande d'accuser réception de la demande et que la municipalité ne participera pas cette année

2020-11-222

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et l'association du Parc régional du Mont Morissette souhaitent mettre à niveau et améliorer 2 sentiers existants afin de répondre à une différente clientèle et pour exploiter des points d'intérêt du parc;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de plein air (PSSPA), sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, offre une aide financière ne pouvant excéder 80% du total des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000\$ pour une municipalité de 10 000 habitants ou moins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un organisme admissible et que la demande doit être déposée avant le 13 novembre 2020 à 16h30;

CONSIDÉRANT QUE le PERO prépare actuellement les documents et détails requis par le programme, incluant le plan d'aménagement qui sera nécessaire pour le dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea autorise la présentation du projet « Amélioration des sentiers du Mont Morissette » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de plein air (PSSPA);
- QUE soit confirmer l'engagement de la municipalité de Blue Sea à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE l'engagement de la municipalité dans ce projet est conditionnel à l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme PSSPA;
- QU' une demande d'appui au projet soit envoyée à tous nos partenaires ainsi qu'aux organismes œuvrant dans le domaine du plein air afin de les joindre à la demande au programme PSSPA;
- QUE la municipalité de Blue Sea désigne Monsieur Christian Michel, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

-
- NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2020
NOTE : MRCVG – Conseil en bref septembre 2020
NOTE : MRCVG – Conseil en bref octobre 2020
-

2020-11-223
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 novembre 2020 soit close à 20h10.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier